



Rueil-Malmaison, le 24 avril 2024

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SELARL SLRD AVOCATS

95 avenue de Paris

92 320 CHATILLON

À l'attention de Me Séverine Ricateau

Référence : F24046269
Dossier : 24U042

BORDEREAU D'ENVOI

	Document joint	Reste à vous faire parvenir
Certificat d'urbanisme d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de zonage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat d'alignement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de numérotage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de non-péril, hygiène,...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de carrières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat "parasitaire"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait cadastral "modèle 1"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans de situation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plans parcellaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Note d'honoraires n° F24046269	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.



SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le N° D'INSCRIPTION 19973200008
SIRET : 381 128 016 00072 APE : 7112A n° TVA : F R 52 3811 28016





Rueil-Malmaison, le 24/04/2024

147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barrere-dufau.fr

SELARL SLRD AVOCATS

95 avenue de Paris

92 320 CHATILLON

À l'attention de Maître Séverine Ricateau

Référence : F24046269

Dossier : 24U042

NOTE D'HONORAIRES

Concerne : Renseignements d'Urbanisme sur la propriété ABDELMOULA sise Quai de Stalingrad à BOULOGNE-BILLANCOURT.
(Section BD, parcelle n°89)

Désignation

Montant HT

Dossier de renseignements d'urbanisme, comprenant :

- la demande des renseignements d'urbanisme ;
- la demande des certificats communaux ;
- la demande des certificats d'alignement ;
- la demande du certificat de carrières ;
- la demande de l'extrait cadastral ;
- l'établissement des plans de situation ;

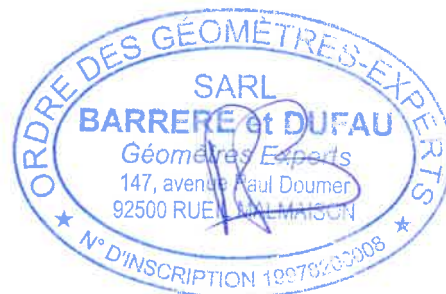
Montant Forfaitaire

180,00

Total hors taxes €	180,00
Montant T.V.A 20%	36,00
Montant T.T.C. €	216,00

Soit à régler la somme T.T.C. de deux cent seize euros

Paiement par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture, en indiquant sa référence.



Nos références bancaires:

Banque : LCL

IBAN : FR13 3000 2005 4400 0000 8321 Q50

BIC (adresse Swift) : CRLYFRPP

SARL au capital de 150 000 €, inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 00072 APE : 7112A n° TVA : F R 52 3811 28016



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par l'autorité indiquée ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Les renseignements relatifs à l'alignement ne concernent que la voirie.

ATTENTION : si une modification de l'immeuble faisant l'objet de la mutation est envisagée, il est conseillé de demander un certificat d'urbanisme.

TERRAIN

ADRESSE DU TERRAIN :

85 ALL GEORGES ASKINAZI

PARCELLE : BD89

SURFACE DE LA PARCELLE : 6028 m²

A - DROIT DE PRÉEMPTION

Type	Nom	Observations
commercial	Droit de préemption Ville de Boulogne-Billancourt	La parcelle est située dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instauré par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2012, à l'intérieur duquel le droit de préemption des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, pourrait s'exercer.
Renforcé	Droit de Préemption Urbain Ville de Boulogne-Billancourt	Instauré par délibération du Conseil Municipal du 16/11/2006, étendu le 08/07/2010, le 17/11/2011 et le 09/10/2014 et confirmé par délibération du 30/03/2017 puis modifié par délibération du 18/12/2019 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial GPSO.

B - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

PLU approuvé le : 19/12/2018, modifié le 23/06/2021 et mis à jour le 08/03/2022

Zone(s) : UCd

C - NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Type	Nom	Observations
Classement acoustique des voies	Servitude de bruit 100 m	Cette parcelle est située à moins de 100 m d'une voie bruyante. Tous travaux devront respecter les règles d'isolation acoustique.
PPRI- Zone réglementaire	ZONE D - Zone de mutation urbaine (31.55)	Parcelles situées en zone inondable. PPRI arrêté le 09/01/2004 et modifié le 11/07/2022. Arrêté Préfectoral du 07/02/2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs

D – OPERATIONS CONCERNANT LE TERRAIN

Type	Nom	Observations
Zone d'Aménagement Concerté	ZAC Seguin Rives de Seine	Voir Règlement et Plan d'Aménagement de Zone.

Nota : Si la mention **élargissement de voirie** n'apparaît pas ci-dessus, le terrain n'est pas concerné par un élargissement de voie.

E – SERVITUDES PLU

Type	Nom	Observations
PLU	Hauteur pour les zones UAb, UBb, UCd R+6+2	Les hauteurs maximales autorisées sont précisées au Titre 4 : annexe n°4 du règlement et à l'article 10 de la zone.
PLU	Hauteur pour les zones UAb, UBb, UCd R+8+2**	Les hauteurs maximales autorisées sont précisées au Titre 4 : annexe n°4 du règlement et à l'article 10 de la zone.
PLU	Linéaire commercial à préserver ou à développer	Se référer au plan 4.2 : "Plan général" et à l'article 1 des dispositions communes à toutes les zones.
PLU	Secteur de mixité sociale	Secteur de mixité sociale : Un minimum de 30% de logements locatifs sociaux pour les nouvelles constructions ou opérations à usage d'habitation de plus de 1 200 m ² de surface de plancher ou à partir de 15 logements.

F – SERVITUDES AUTRES

Type	Nom	Observations
Périmètre d'étude	Terrains Renault	Parcelle située dans le périmètre d'études des terrains Renault institué par délibération du 3 juin 1999 et étendu le 2 mars 2000. Parcelle située dans le périmètre de concertation défini par délibération du 30 janvier 2003.
SIS	Secteur d'Information sur les Sols : RENAULT TRAPEZE (92SIS05395)	La ou les parcelles sont situées dans un secteur d'information sur les sols créé par l'arrêté préfectoral DCPAT n°2019-41 du 26 mars 2019.
Type	Nom	Observations
TCSP	Rayon de 500 m TCSP	Parcelle située à 500 m maximum d'une gare, d'une station de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propre.

G – TAXES ET PARTICIPATIONS

Type	Nom	Observations
TAXE	Taxe d'aménagement	Le taux de la part communale pour la taxe d'aménagement a été fixé sur l'ensemble du territoire à 5 % par délibération du Conseil Municipal en date du 26/09/2019. Les constructions et aménagements, réalisés dans la ZAC Seguin - Rives de Seine, sont exonérés de la part communale, conformément à l'article L.331-7 du Code de l'Urbanisme.

--- Plomb ---

Par arrêté Préfectoral du 16 mai 2000, l'ensemble du département des Hauts de Seine a été classé en zone à risque d'exposition au plomb.

En conséquence, depuis le 1 octobre 2000, une expertise des risques liés au plomb dans les peintures est obligatoire pour tout bien immobilier à usage d'habitation construit avant 1948, mis en vente ou en location.

--- Termites ---

Par arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2004, l'ensemble du département des Hauts de Seine a été classé en zone contaminée ou susceptible d'être contaminée par les termites.

En conséquence, à compter du 15 janvier 2005, pour toute vente, il doit être établi un état parasitaire de moins de 6 mois à la date de l'acte authentique de vente.

--- Mérules ---

Aucun arrêté préfectoral ne délimite actuellement de zones contaminées par les mérules sur le territoire communal (article L131-3 du code de la construction et de l'habitation).

--- Risques naturels ---

Par arrêté Préfectoral du 7 février 2006, relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs dans le département des Hauts de Seine, il a été référencé pour Boulogne-Billancourt comme seul risque, le risque d'inondation. Dans la mesure où le terrain est concerné, il comporte ci-dessus la mention - Zone inondable.

--- Assainissement ---

Aucune disposition du règlement intercommunal d'assainissement en vigueur ne comporte d'obligation en matière de contrôle de conformité du branchement et des installations sanitaires d'assainissement, dans le cadre de cession/vente de biens immobiliers sur le territoire communal. Toutefois, ce contrôle de conformité est fortement recommandé par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet suivant : [Eaux | Grand Paris Seine Ouest](#)

Concernant la réglementation pour le réseau d'assainissement départemental, nous vous invitons à contacter la SEVESC, au 01.41.38.56.00 ou à l'adresse courriel suivante : sevesc.assainissement.d92@suez.com

Afin de déterminer, si le réseau d'assainissement d'une voie relève de la compétence de GPSO ou du Département, veuillez consulter le document 6.6 du PLU : Réseau d'assainissement à l'adresse suivante : <https://www.seineouest.fr/vos-services/urbanisme/plans-locaux-durbanisme-plu>

--- Péril/Interdiction d'habiter ---

Sauf mention contraire ci-dessous et à la connaissance de la Ville, l'immeuble n'est frappé d'aucun arrêté de péril ou d'interdiction d'habiter. Pour toutes informations complémentaires concernant ces procédures, veuillez adresser votre demande à l'adresse courriel suivante : hygiene.salubrite@mairie-boulogne-billancourt.fr.

Parcelle	Évènement	Date	Description	Commentaires
----------	-----------	------	-------------	--------------

Fait à Boulogne-Billancourt
Le : 19 avril 2024



Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 19/04/2024 Renseignement fournis selon le plan joint

Références : 1177940

Code postal : 9 2 1 0 0 Sect. Cadast. : B D Parcelle : 0 0 8 9

Adresse : 0 QUAI DE STALINGRAD
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Votre référence : 24U042

Adresse complémentaire :

Parcelles complémentaires :

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

Possibilité de dissolution du gypse antéludien - Seine-Saint-Denis par arrêtés préfectoraux du 21 mars 1986 et 18 avril 1995 (PPR) ⁽¹⁾

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

en dehors en zone de carrière ⁽¹⁾ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr		T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne carrière de craie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne sablière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ancienne glaisière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa		Pa
<input type="checkbox"/> Aucun (ou non communiqués à l'IGC)		<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines en carrière par piliers	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations superficielles armées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Consolidations souterraines par injection	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière <input type="checkbox"/> à ciel ouvert <input type="checkbox"/> souterraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Remblaiement de la carrière	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>

Pa : en partie

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance technique du SPDC
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00
 Courriel : esi.orleans.adspdc@dgifp.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 19/04/2024
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : BARRERE DUFAU GEOMETRES EXPERTS

SF2412977223

DESIGNATION DES PROPRIETES											
<i>Département</i> : 092				<i>Commune</i> : 012				BOULOGNE BILLANCOURT			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance	
BD	0089			45 QUAI GEORGES GORSE	0ha60a28ca						
BD	0089	003	635	120/10000							

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

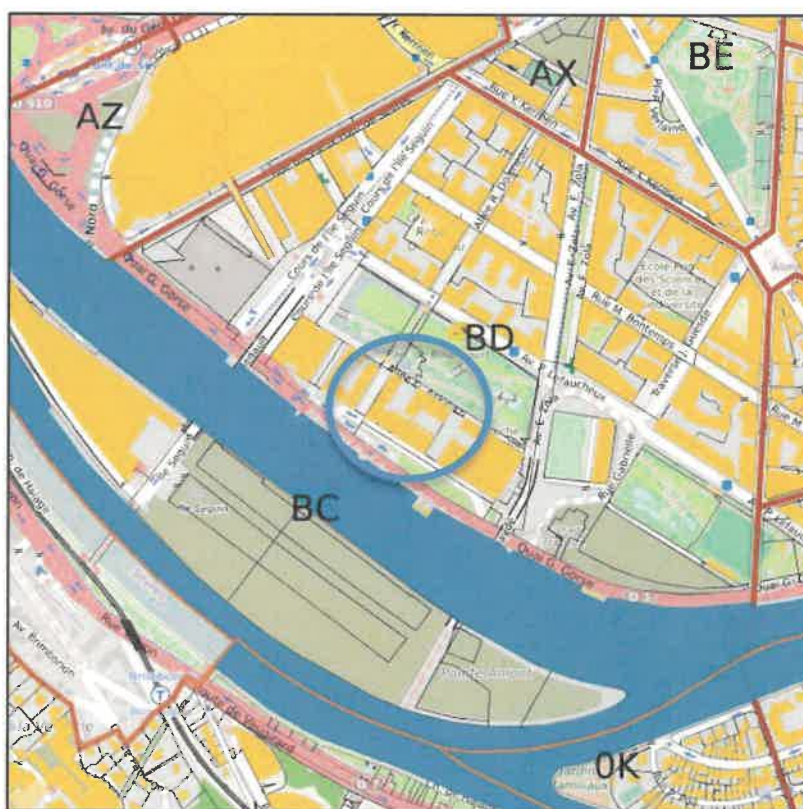


BOULOGNE-BILLAN COURT

Quai de Stalingrad

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/4000^{ème}



Référence cadastrale : Section **BD**, parcelle n°89

Contenance cadastrale : 6028 m²

Propriétaire : I

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 24U042

■ **BUREAU PRINCIPAL**
4 rue de Béarn
92710 Saint Cloud
Tel : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barre-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**
142 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tel : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 21
experts@barre-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**
81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tel : 01 47 21 13 12
Fax : 01 47 77 05 21
experts@barre-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €.
inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts
sous le n° 1997 82 00008
SIRET : 381 128 016 000 23
Code APE : NAF 7112A
N° TVA : FR 52 381128016


GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VUE DURABLE

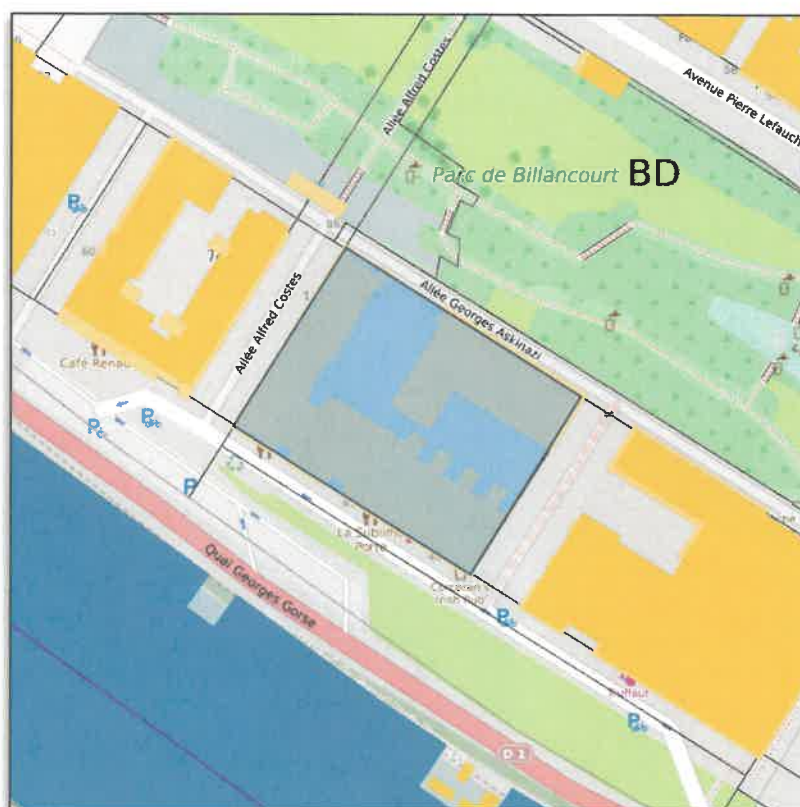
BOULOGNE-BILLANCOURT

Quai de Stalingrad



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/1000^{ème}



Référence cadastrale : Section **BD**, parcelle n°**89**

Contenance cadastrale : 6028 m²

Propriétaire :

Nota : Document établi à partir d'un extrait du plan cadastral

N° de dossier : 24U042

■ **BUREAU PRINCIPAL**
4 rue de Béain
92210 Saint Cloud
Tél : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
scloud@barre-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**
147 avenue Paul Doumer
92500 Rueil-Malmaison
Tél : 01 47 51 06 78
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barre-dufau.fr

■ **BUREAU SECONDAIRE**
81 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tél : 01 47 24 13 12
Fax : 01 47 77 05 71
experts@barre-dufau.fr

SARL au capital de 150 000 €.
Inscrite à l'Ordre des Géomètres Experts
sous le n° 1997 B2 00008
SIRET : 381 128 016 000 23
Code APE - NAF : 7112A
N° TVA : FR 52 381128016

